Accusé de réception en préfecture
078-217802339-20240325-7-25032024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
25 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire.

Etaient présents :
LOISEL Patrick, DELAMAIRE Michel, LEPAGE Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, JOURDAN Guy, MAYSOUNABE Nathalie, de FRAITEUR Margaret, PENNAMEN Alexia, THUILLIER Gilles, BURTIN Marie-Claude, TASSIN de NONNEVILLE Nicolas, ZSCHUNKE Susanne, LE NEN Marie-Christine, DEKEYREL Yves, DEPIERRE Marianne.

Absents ayant donné pouvoir :
VARILLON Katrin, pouvoir à Patrick LOISEL
LEMAITRE Bernard, pouvoir à Martine LEPAGE
BRASSEUR Martine, pouvoir à Guy JOURDAN
GIEN Michel, pouvoir à Margaret de FRAITEUR
XISTE Bruce, pouvoir à Michel DELAMAIRE
CALMELET Madeline, pouvoir à Alexia PENNAMEN
CORREIA Michel, pouvoir à Marie-Christine LE NEN

Absents :
BERTHE de POMMERY Etienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
25/03/2024 - N°7 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMMUNE GPSEO - UTILISATION DES LOCAUX DES PISCINES SAINT-EXUPERY ET MIGNEAUX A POISSY

Depuis de nombreuses années les enfants des école primaires de Feucherolles fréquentent régulièrement la piscine de Migneaux à Poissy.

Il convient de renouveler la convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2023-2024 pour l'accès à la piscine de Migneaux à Poissy. 6 classes sont concernées.

Le coût unitaire d'utilisation de la structure est de 265 €.
Soit pour 29 créneaux une somme de 7 685 €

Coût du Transport assuré par DEBRAS 154 € par rotation soit **4 466 €.**

Sur le rapport de Patrick LOISEL,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et signer la convention, jointe à la présente délibération avec la communauté urbaine GPSEO relative à l'occupation des locaux de la piscine de Migneaux.
- **DIT** que la convention avec la communauté urbaine GPSEO est conclue pour une durée d'un an, du 11 septembre 2023 au 30 juin 2024.

Certifié exécutoire par transmission
en sous-préfecture et publication de même jour

Le Maire,
Patrick LOISEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.